

---

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2020

N° ... - GESTION IMMOBILIERE - Terrain sis rue Xhavée - Occupation précaire - Convention entre la Ville et INFRABEL - Approbation

Par le Conseil

Vu l'article 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les dispositions du Code civil ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2016 octroyant une subvention à la Ville de Verviers en vue de la mise en œuvre du projet « Verviers, Ville conviviale » du portefeuille « Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine » dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie ;

Attendu que dans le cadre du projet de Verviers Conviviale, il est prévu d'aménager la parcelle cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section D, n°361/3A d'une superficie de 1252 m<sup>2</sup> appartenant à INFRABEL ;

Attendu que l'acquisition de ce terrain n'est pas possible au vu des installations d'INFRABEL présentes à cet endroit ;

Attendu qu'INFRABEL est disposé à conclure une convention précaire pour une durée de 20 ans avec la Ville ;

Attendu que la convention précaire sera conclue pour une durée de 20 ans moyennant paiement d'un montant de 70 € lequel sera indexé annuellement ;

Attendu qu'INFRABEL a autorisé la ville à disposer du terrain dès le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Vu la décision du Collège communal, en sa séance du 7 mai 2020 ;

Vu l'avis de la Section de M. DEGEY, Echevin, en sa séance du 15 mai 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

D'approuver le projet de convention et le plan ci-annexés ;